

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Municipal

## Arrêté municipal n. 2008-989 du 13/03/2008 complétant et modifiant l'arrêté municipal n° 2007-1439 du 11 juin 2007 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques (Journal de Monaco du 21 mars 2008).

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière, (Code de la route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-1439 du 11 juin 2007 réglementant le stationnement payant par horodateurs sur les voies publiques ;

**Article 1er** .- Sont insérées dans l'article 1er de l'arrêté municipal n° 2007-1439 du 11 juin 2007 les voies suivantes :

*(Voir l'article 1er de l'arrêté municipal n° 2007-1439 du 11 juin 2007).*